

Séance du Conseil Municipal

du 31 Mai 2011

L'an deux mil onze, le 31 mai 2011

Le Conseil Municipal de la ville de RENAGE,

Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle du 19 mars 1962, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2011

Présents :

MM. et MMES. OLIVIERI. GIRERD. CORONINI. ROYBON. ROUSSET. PELLISSIER. KATCHADOURIAN. RICHARD. PERRIOLAT. BASSEY. CUNIBERTO. THEAUDIN. SPOSITO. GUAGLIANONE. BERTONA. MATTIA. MENDES TEXEIRA. PONZONI. RINDONE. BEAU.

Absents :

MM. et MMES MANSOURI. KAYAKUSU.

Procuration :

MM. GAUTHIER donne procuration à Mr OLIVIERI

MME CUNIBERTO donne procuration à Mr BASSEY

MARDI 31 MAI 2011

A 20 H 00

Salle du Centre Aéré

Ordre du Jour

Compte rendu du CM du 19 avril 2011

I- Ressources Humaines :

- **Objet :** Délibération fixant les emplois d'été 2011.

II- Finances :

- **Objet :** Créances irrécouvrables du budget eau.
- **Objet :** Tarifs piscine 2011.
- **Objet :** Signature du contrat de gérance du snack de la piscine municipale.

III- Scolaire :

- **Objet :** Signature d'une convention avec la mairie de Voiron pour le fonctionnement du Centre Médico Scolaire.

IV- Intercommunalité :

- **Objet :** délibération relative à la prescription de Monsieur le Préfet dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Observation sur le compte rendu du 19 avril 2011

Aucune observation.

Melle GIRERD est désignée secrétaire de séance.

Melle GIRERD effectue l'appel des membres du Conseil Municipal.

I-RESSOURCES HUMAINES :

DELIBERATION FIXANT LES EMPLOIS D'ETE 2011

Délib. : 29/2011

Invité par Monsieur le Maire, Madame Myriam MATTIA, conseillère Municipale déléguée au personnel, rappelle à l'assemblée la nécessité de recruter du personnel saisonnier afin d'assurer la continuité des services en remplaçant le personnel permanent durant les congés d'été.

Les besoins prévisionnels s'établissent comme suit :

Piscine municipale :

- caissières et aides aux paniers : 9 agents, soit 6 équivalents temps plein (ETP)
IB297/IM295
- 3 MNS, soit 3 ETP, IB 366/IM339 et IB382/IM352

Services techniques :

- 8 agents, soit 6 ETP IB297/IM295

Service entretien - Ménage

- 4 agents, soit 2 ETP IB297/IM295

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Et considérant la nécessité de garantir la continuité des services durant les congés du personnel permanent,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements et à signer les arrêtés correspondants,
- Précise que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du BP 2011

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité

II-FINANCES :

CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET EAU :

Délib. : 30/2011

Le Maire informe l'Assemblée que le Receveur Municipal après avoir usé de toutes les possibilités autorisées par les textes, n'a pu assurer le recouvrement des titres de recette à l'encontre de divers débiteurs de la facturation eau assainissement pour un montant de
1 319.59 € TTC sur le budget EAU.

Il est précisé que ce montant est inscrit dans les prévisions budgétaires à l'article 654.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide l'admission en non valeur des produits précités :
- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité

TARIF PISCINE 2011:

Délib. : 31/2011

Invité par Monsieur Le Maire, Monsieur Dominique ROYBON, adjoint aux finances propose d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2011 :

| PISCINE | Pr/mémoire tarifs 2010 | Tarifs 2011 |
|--|-----------------------------------|--------------------|
| Entrée adulte (à partir de 16 ans) | 2 € | 2 € |
| Entrée enfant (à partir de 3 ans) | 1 € | 1 € |
| Carnet 20 entrées adultes | 32 € | 32 € |
| Carnet 20 entrées enfants | 16 € | 16 € |
| Gérance du bar caution (forfait saison) | 750 € | 750 € |
| précision : les consommations d'eau, de gaz et d'électricité étant à la charge du gérant | 750 € | 750 € |

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide de fixer les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2011.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité

SIGNATURE DU CONTRAT DE GERANCE DU SNACK DE LA PISCINE MUNICIPALE /

Délib. : 32/2011

Mme GIRERD 1^{ère} adjointe au Maire rappelle que, durant la saison piscine, la commune confie la gérance du snack à un prestataire privé.

Monsieur Dominique FLEURY ayant fait acte de candidature, il propose au conseil de lui autoriser à signer la convention de gérance.

Après en avoir délibéré,

- approuve la candidature de Monsieur Dominique FLEURY
- autorise le Maire à signer la convention de gérance s'y rapportant

Délibéré par le Conseil Municipal à 1 voix contre, 2 abstentions et 18 pour

III - SCOLAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE VOIRON POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE.

Délib. : 33/2011

Monsieur le Maire fait part des pratiques en vigueur concernant le versement de la participation des communes utilisatrices des Centres Médico Scolaire (CMS) de la ville de Voiron.

Les enfants résidant à Renage, sont accueillis au CMS de Paviot situé dans le logement d'une école mis à la disposition par la Ville de Voiron.

En contrepartie la commune de Renage participe aux frais de fonctionnement de la structure sur la base forfaitaire de 0,52 € par élève du premier degré du secteur public et du secteur privé pour l'année scolaire 2010/2011.

Monsieur le Maire présente le projet de convention correspondant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, Décide :

- D'autorise Monsieur le Maire à signer avec la ville de Voiron la convention relative à la participation des frais de fonctionnement du CMS.
- Précise que les crédits seront ouverts au compte 6558 du budget communal.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité

IV - INTERCOMMUNALITE

DELIBERATION RELATIVE A LA PRESCRIPTION DE MONSIEUR LE PREFET DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

Délib. : 34/2011

Cette délibération a donné lieu à l'expression de l'ensemble des conseillers municipaux présents afin d'explicitier le choix de rester à la CCBE ou de suivre la proposition de Monsieur le Préfet de rattacher la ville de Renage à la CAPV.

Ce débat a permis de classer les interventions en 3 catégories :

Les arguments favorables au maintien dans la CCBE

(Mesdames Rindone, Ponzoni, Bertona, Théaudin, Cuniberto, Rousset, Messieurs Guaglianone, Sposito, Basse, Katchadourian)

- Renage est la plus importante commune de la CCBE permettant aux élus d'être mieux entendus
- La CCBE a un potentiel économique au niveau de la zone de Bièvre Dauphine
- La CAPV n'ayant pas la compétence petite enfance, la remunicipalisation du personnel de la crèche et du centre social pourrait s'avérer long et difficile
- Le départ de Renage entraînerait la fragilisation de la CCBE et du SICTOM de la Bièvre (traitement des ordures ménagères)
- Choix de suivre l'avis de la population issue de la consultation
- Incertitudes liées au coût de sortie de la CCBE

Les arguments favorables au rattachement à la CAPV

(Madame Perriolat, Messieurs Richard, Pellissier, Gauthier, Mendes Teixeira, Olivier)

- Le bassin de vie d'une grande majorité de Renageois est tourné vers le Voironnais
- La majorité des moins de 40 ans sont favorables à la CAPV qui propose des transports en public et une politique importante en faveur des personnes âgées
- Les enjeux de Renage ne sont pas les mêmes que ceux des autres communes de la CCBE. Nos problématiques économiques, sociales se rapprochent de celles des communes du Voironnais.
- Renage aurait toute sa place au sein de la CAPV puisqu'elle serait la 7^{ème} commune si on la compare en fonction de nombre d'habitants.
- Concernant le développement économique, la CCBE dispose de 25 hectares à proximité de l'échangeur d'autoroute de Rives alors que la CAPV dispose de 100 hectares. En termes de population, Rives plus Renage représentent environ 10 000 habitants et en ajoutant Tullins ce sont près de 18 000 habitants, ce qui permettrait d'aboutir à vrai un pôle urbain
- La taille de l'intercommunalité est importante pour permettre le développement économique et le potentiel de la CAPV semble plus important.

Les arguments des abstentionnistes

(Mesdames Mattia, Girerd, Messieurs Beau, Coronini, Roybon)

- Le coût des services de la CCBE semble pour le moment moins important à la CCBE mais la CAPV dispose de compétences supplémentaires profitables aux citoyens et aux entreprises : notamment les transports, les politiques pour personnes âgées et pour personnes en difficulté. La CAPV bénéficie aussi de compétences permettant à la commune de disposer d'appui technique non négligeable. La dotation de solidarité communautaire serait aussi plus importante à la CAPV.
- La géographie comme l'histoire, notamment industrielle, de la vallée de la Fure, ont donné une cohérence à notre territoire qui est partie prenante du Pays Voironnais. A terme, la CCBE, aux frontières artificielles, devrait fusionner pour partie avec une grande entité dans la Bièvre et pour l'autre partie avec le Voironnais. L'intérêt de Renage sera alors d'être pleinement intégrée dans le Pays Voironnais : les frontières administratives de

l'intercommunalité recouperont la géographie mais aussi la réalité économique et sociale de notre commune et le bassin de vie auquel appartient Renage.

- Par respect de l'avis de la population exprimé via la consultation, choix de l'abstention.

Délibéré par le Conseil Municipal à 10 contre la proposition de Monsieur le Préfet, 6 pour la proposition et 5 Abstentions.

V-QUESTIONS DU PUBLIC

- En tant que chômeur, je suis rattaché au pôle emploi de la côte St André et je ne suis jamais contacté pour des entretiens alors que des amis sur Voiron bénéficient d'entretien tous les mois. De plus, je ne bénéficie pas de transport pour me rendre à Rives.